

## Compte rendu

L'an deux mille quinze, le 16 avril à 18 heures, le bureau du syndicat mixte du Pays et de préfiguration du Parc naturel régional de la Baie de Somme, convoqué le 7 avril 2015, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle.

**Etaient présents :** Nicolas DUMONT, Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Guy HAZARD, Pascal LEFEBVRE, Mathieu DOYER, Michel BOUTIN, Patricia POUPART, Gilles CROIZÉ, Éric MOUTON, Stéphane HAUSSOULIER, Bernard DAVERGNE, Claude JACOB

**Etait excusé :** Emmanuel MAQUET

Monsieur le Président désigne Pascal LEFEBVRE en qualité de secrétaire de séance, propose à l'assemblée de démarrer l'ordre du jour par le point 3 et demande à François BRASSEUR de le présenter.

### **1/ Point d'avancement de l'étude « destination nautique »**

François BRASSEUR expose l'avancée de l'étude et propose aux membres du bureau d'accepter d'affermir la tranche conditionnelle.

Nicolas DUMONT rappelle que le rôle du syndicat est d'engager les réflexions, de créer les conditions d'une bonne mise en œuvre des projets puis de passer le relais à un maître d'ouvrage. Il n'a pas vocation à se substituer aux acteurs du territoire.

Les membres du bureau valident l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1.

### **2/ Programme 2015 du Conseil des Maires**

Jean-Michel COULIER assure la présentation de ce programme dont le point clé est l'urbanisme paysager.

### **3/ Présentation du Conseil Scientifique et de prospective**

Jean-Michel COULIER communique la liste des membres qui constituent le Conseil Scientifique et présente le déroulement de la journée d'installation de ce Conseil le 7 mai.

### **4/ Avenir du réseau Investir en Picardie Maritime**

Le Président rappelle aux membres du Bureau l'importance du réseau qu'il convient de pérenniser suite au départ de Mme GUYOMARD. Nicolas DUMONT propose de pourvoir à son remplacement, diffuse le profil de poste établi et indique qu'un jury de recrutement sera mis en place.

### **5/ Participation au financement du centre d'hébergement d'urgence, Boulevard de la République à Abbeville**

Mme LEVASTRE rappelle aux délégués que le Syndicat Mixte s'est engagé à financer les frais de fonctionnement d'un centre d'hébergement d'urgence de 12 chambres, à Abbeville, Boulevard de la République lors d'une réunion en date du 30 janvier 2013.

Le dossier ayant bien avancé, l'ODA en charge de la construction de ce centre, a établi le montant de la redevance à verser par le Syndicat Mixte à 26 003,03 €.

M. DAVERGNE demande si ce centre pourra servir de logement pour les jeunes travailleurs, ou permettre aux apprentis ou jeunes stagiaires de se loger.

Nicolas DUMONT indique que le centre n'accueillera des personnes en situation de grande urgence que durant la période hivernale et qu'il convient d'étudier la stratégie d'accueil à mettre en place en dehors de cette période.

- Vu le projet de réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence à Abbeville, 52 à 56 Boulevard de la République présenté par l'Office public de l'habitat d'Abbeville (ODA) ayant pour vocation de répondre aux besoins d'accueil prioritaire des publics en détresse sociale orientés par le service d'accueil d'urgence de l'UDAUS80 (Union Départementale d'Accueil et d'Urgence Sociale de la Somme)
- Considérant que le centre disposera de 12 chambres équipées de sanitaires, de pièces communes de vie et d'un bureau pour le veilleur de nuit et que les personnes hébergées seront prioritairement originaires du Pays des 3 Vallées (Communautés de communes de l'Abbeillois, du Haut-Clocher, de la Région d'Hallencourt, de Nouvion, de Baie de Somme Sud, d'Authie Maye, du Vimeu Industriel et du Vimeu Vert)
- Considérant le projet de convention de location à intervenir entre l'UDAUS80 gestionnaire de l'équipement de novembre à mars, l'ODA et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- Vu la délibération du Pays des 3 Vallées, en date du 30 janvier 2013 approuvant le projet et validant le principe du versement d'une redevance à hauteur de 25 015 €
- Vu le courrier en date du 30 mars 2015 de M. le Directeur de l'ODA, précisant le montant de ladite redevance

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical émettent un avis favorable, à l'unanimité, pour le versement d'une redevance à l'ODA d'un montant de 26 003,03 € par an, à partir de l'année 2016, pour une durée de 40 ans.

Aucune autre question n'étant soulevée, Nicolas Dumont lève la séance à 20h15.

Le secrétaire de séance,  
Pascal LEFEBVRE

Le Président,  
Nicolas Dumont